

V I E D E M. V A N E S P E N

Docteur ès Droits & Professeur des
Saints Canons dans l'Université
de Louvain;

ou

*L'on trouve des éclaircissements historiques sur tous les
Ecrits ci-devant imprimés de ce Docteur, & sur
ceux qui sont contenus dans le nouveau Supplément
aux différentes Collections de ses Oeuvres:*

Par M. * * * Licencié ès Droits.

*Sapientiam omnium Antiquorum exquiret Sapiens, &
narrationem virorum nominatorum conservabit.*

Ecclesi. XXXIX. 1.



A L O U V A I N
chez les Libraires associés.

VIE DE M. VAN ESPEN

Docteur ès Droits & Professeur des SS. Canons
dans l'Université de Louvain.

Où l'on trouve des éclaircissements historiques sur tous ses Ecrits ci-devant
imprimés, & sur ceux qui sont contenus dans le nouveau Sup-
plément aux différentes collections de ses Oeuvres.

LIVRE PREMIER.

Idée générale de la Vie & des Ouvrages de M. Van Espen.

ARTICLE I.

Vie privée de M. Van Espen; son caractère.



Zegers Bernard Van Espen né à Louvain le 9 Juillet 1645, eut pour Père Jean Van Espen, surnommé *Van Nieuwenhove*, Jurisconsulte de profession, & riche Bourgeois de la même Ville. Sa Mere Elizabeth Zegers étoit paisiblement d'une ancienne famille du Pays. Plusieurs de ses Parents ont été distingués par leurs talents, & par les places qu'ils ont occupées dans l'Eglise ou dans l'Etat; entre autres les Freres Zegerius Zegers Canonicus Penitencier de l'Eglise d'Anvers, & Jean Zegers Secrétaire de la même Ville.

Jean Van Espen avoit la direction d'un bien considérable fief appris de Tamise (en Flandre Temse), où il passoit avec sa Famille une bonne partie de l'année. Les Pères de l'Oratoire de la Congrégation de l'Andrea ont un Collège dans ce lieu; & ces Pères avoient pour lors la réputation de donner une excellente éducation à la jeunesse. Jean Van Espen mit celle de son fils entre leurs mains. Il fit classer ses premières études qu'on appelle humanités. Il y eut pour condisciple dans toutes les classes, le P. Galle Soer, avec lequel il a conservé jusqu'à la fin de ses jours, une intime liaison, aussi bien qu'avec les autres principaux membres de cette Congrégation. (a)

La bonne éducation que le jeune Van Espen reçut dans le Collège de Tamise, secondée par l'honesté caractère & les talents dont l'auteur de l'antre l'avoit enrichi, lui fit faire de merveilleux progrès en tout genre. Il donna des preuves non équivoques de son amour pour la vertu. Il étoit doux, modeste, affable, bienfaisant, & se faisoit aimer de tout le monde.

M. Van Espen quitta le Collège de Tamise pour venir faire sa Philosophie & le reste de ses études dans l'Université de Louvain. Il y fit la Philosophie au Collège du Parc, Puis des quatre Colleges littéraires de l'Université. Dieu lui fit la grâce dans un âge critique & au milieu de tentations très dangereuses, de conserver ses bonnes dispositions, & d'éviter avec succès les mauvais exemples de plusieurs de ses condisciples. C'étoit un abus très commun dans ce temps là, qu'en certains jours de congé les Etudiants alloient se divertir au Cabaret. M. Van Espen aultre de ses fautes, se refugioit ou à l'Eglise pour y prier Dieu, ou à sa chambre pour étudier. Son cours de Philosophie étant fini en 1665, il reçut avec

distingtion, le grade de Maître des-Arts. On fait qu'il se donne à Louvain avec un vêtement & un appareil extraordinaire. Il y a un Concours solennel de tous les étudiants des 4 Collèges de Philosophie de l'Université qui aspirent à ce grade. Le nombre en étoit commandement pour lors d'environ deux cens. Les principaux d'entre ces aspirans sont divisés en trois Classes, & dans chaque Classe il y a deux rangs d'honneur à donner. Celui qui mérite le premier rang de la première Classe, *primum primus Lincei*, est appellé *le premier de Louvain*. Il reçoit à cette occasion des honneurs extraordinaires & de magnifiques présents. On donne aussi, à proportion, des témoignages d'honneur & de distinction à tous ceux qui dans le Concours ont mérité les autres places. Le fameux Martin Steyaert obtint cette année le premier rang de la première Classe, & M. Van Espen le septième; ce qui, dans ce Concours, est une place honorifique, à laquelle on ne parvient que lorsqu'on a donné des preuves d'un génie peu commun & d'une habileté appliquée.

Le nouveau Maître des-Arts pris l'habit ecclésiastique immédiatement après la cérémonie du Concours; & frequenter ensuite les Ecoles de Droit. Il endossa par une grâce singulière, durant le cours de cette école, cette modestie & cette gravité naturelle qui le distinguoient sensiblement de tous les autres étudiants, & dans lesquelles il avoit fait des progrès sensibles depuis qu'il avoit embrassé l'Etat ecclésiastique. On le vit, dès ces premiers temps comme dans la fuite, remplir ses jours de congé & ses heures de délivrance par des œuvres de piété, telles que la piété, la visite des Hopitaux, le soin des pauvres, l'instruction des simples & des ignorants &c.

M. Van Espen se distingua dans le cours public de son étude de Droit, d'une manière encore plus particulière qu'il ne l'avoit fait dans celui de la Philosophie. Il donna dès-lors des preuves si marquées des talents extraordinaire que Dieu lui avoit donnés pour cette science, qu'il fut choisi pour ce qu'on appelle *Fisque & Doyen des Bacheliers*. Ce furent les Bacheliers eux-mêmes qui furent cette élection; & les fonctionnaires qui y furent astriées les forcèrent de n'y élire que les plus dignes & les plus laborieux. Le Doyen des Bacheliers argumenta à toutes les Theses que se soutiennent durant le cours de son Décade, tant qu'il s'en conduisit par les avis de M. Van Espen. Circa. Oct. 1668. p. 198.

U.
ses étu-
des en
Philoso-
phie & en
Droit.

(a) Le P. Galle a gouverné plusieurs années cette Congrégation en qualité de Rector, & l'autre vice-gouvernante, au jugement du collègue P. de Souys son clas-